

Plan directeur de l'eau
Volume 1



Mise en contexte

du PDE de la zone de gestion intégrée
de l'eau par bassins versants
du COBAMIL

2014



Citer de la manière suivante :

Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2014. Mise en contexte du PDE de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du COBAMIL. Dans : *Plan directeur de l'eau*. 1ère édition, volume 1, vol. 1-5. Sainte-Thérèse, Québec.

Conseil des bassin versants des Mille-Îles

45, rue Saint-Joseph, bureau 200

Sainte-Thérèse, Québec, J7E 4X5

Téléphone : 450-818-8565

Fax : 450-818-8526

Site Internet : www.cobamil.ca

Équipe de réalisation

Recherche et rédaction

Louis Tremblay, M.Sc. Géographie
Chargé de projet au Plan directeur de l'eau (COBAMIL)

Cartographie et révision

Julie Drolet, M.Sc. Géographie
Coordonnatrice aux relations avec la communauté (COBAMIL)

Table des matières

Liste des figures	v
Abréviations et acronymes	vi
Introduction	1
Chapitre 1 La gestion intégrée des ressources en eau au Québec	3
1.1 La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)	5
1.2 Les organismes de bassins versants (OBV)	6
1.3 Le PDE et le cycle de gestion intégrée des ressources en eau	8
Chapitre 2 Le COBAMIL	9
2.1 Historique	9
2.2 Territoire d'intervention	10
2.3 Structure de l'organisme	12
2.3.1 Conseil d'administration et table de concertation	12
2.3.2 Comité technique	13
Chapitre 3 Démarche de consultation du COBAMIL pour la réalisation du PDE	15
Bibliographie	18

Liste des figures

FIGURE 1 : UN BASSIN VERSANT, PLUSIEURS USAGES DE L'EAU.....	3
FIGURE 2 : ÉLÉMENTS DU BASSIN VERSANT	4
FIGURE 3 : LES QUARANTE ZONES DE GIEBV DU QUÉBEC.....	6
FIGURE 4 : CYCLE QUINQUENNAL DE LA GIEBV ET DU PDE	8
FIGURE 5 : ASSEMBLÉE DE FONDATION DU COBAMIL LE 24 MARS 2010	9
FIGURE 6 : BASSINS VERSANTS ET MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU COBAMIL.....	11
FIGURE 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COBAMIL, SÉANCE DU 12 MARS 2014	12
FIGURE 8 : RÉGIONS OUEST ET EST DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES.....	13
FIGURE 9 : RENCONTRE DU COMITÉ TECHNIQUE DU 12 OCTOBRE 2011.....	14
FIGURE 10 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION RÉALISÉES LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PDE.....	16

Abréviations et acronymes

CA	Conseil d'administration
COBAMIL	Conseil des bassins versants des Mille-Îles
GIEBV	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
LRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
OSBL	Organisme sans but lucratif
PDE	Plan directeur de l'eau
PNE	Politique nationale de l'eau
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
Vol.	Volume

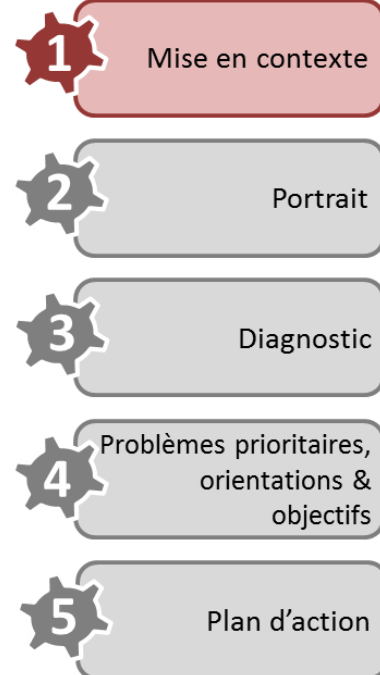
Introduction

Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau à l'automne 2002, le Québec s'est doté d'une nouvelle approche de gouvernance de l'eau : la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV). Sa mise en œuvre est assurée par quarante organismes de bassins versants (OBV) légalement constitués. Les OBV ont la mission d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) en concertation avec les citoyens et les acteurs de l'eau sur leur territoire d'intervention respectif (voir volume 1 du PDE pour plus de détails sur la GIEBV, les OBV et le COBAMIL).

Le présent volume est une composante du premier PDE de la zone de GIEBV des Mille-Îles. Élaboré par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), le PDE a été déposé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en mars 2014 en vue de son approbation officielle par le Gouvernement du Québec.

Ce PDE est constitué de cinq volumes distincts. Le premier consiste en une mise en contexte permettant au lecteur de se familiariser avec la GIEBV, le PDE ainsi que le COBAMIL. Le second volume dresse un portrait du territoire du COBAMIL, des usages de l'eau et de l'état de la ressource. Il jette les bases du diagnostic, soit le troisième volume du PDE. Cette partie répertorie et décrit les principaux problèmes associés aux ressources en eau sur le territoire et en identifie les causes et les conséquences. Le volume quatre détermine les problèmes prioritaires abordés dans le plan d'action et fait état de la démarche ayant mené à cette priorisation. Ce volume énonce également les orientations et les objectifs permettant de structurer le plan d'action et d'en guider la mise en œuvre. Enfin, le dernier volume (5) présente le plan d'action destiné aux acteurs de l'eau du territoire afin de solutionner les problèmes jugés prioritaires.

Volumes du Plan directeur de l'eau



Contenu du volume 1

Le premier chapitre décrira brièvement le modèle québécois de gestion intégrée des ressources en eau qui encadre le fonctionnement des organismes de bassins versants (OBV) et la réalisation de plans directeurs de l'eau (PDE). Suite à ces éléments de contexte, le chapitre 2 présentera le COBAMIL, son historique, sa mission et sa structure administrative. En dernier lieu, le chapitre 3 introduira le lecteur à la démarche de consultation et de concertation ayant guidé le COBAMIL dans l'élaboration du PDE de la zone de GIEBV des Mille-Îles.

Chapitre 1 La gestion intégrée des ressources en eau au Québec

La mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) constitue un axe d'intervention majeur de la Politique nationale de l'eau (PNE), adoptée en 2002 par le Gouvernement du Québec. Sur le plan de la gouvernance, l'approche intégrée représente un changement de paradigme important en prenant le contrepied d'une gestion segmentée entre une multitude d'intervenants. Au Québec, plus de huit ministères provinciaux et sociétés d'État se partagent la gestion de l'eau auxquels s'ajoutent huit ministères fédéraux. Les 1106 municipalités locales, les 87 municipalités régionales de comté (MRC) et les deux communautés métropolitaines interviennent également sur la ressource (Gouvernement du Québec 2002). Tous ces acteurs agissent à différentes échelles territoriales et sur des maillons différents de la gestion de l'eau. Or, un tel dispersement des responsabilités nuit au développement d'une perspective globale et ne favorise pas la collaboration des instances impliquées dans la gestion de cette précieuse ressource.

La GIRE se définit comme « un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées à l'intérieur des limites d'un bassin versant, et ce, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux » (Gangbazo 2011). La

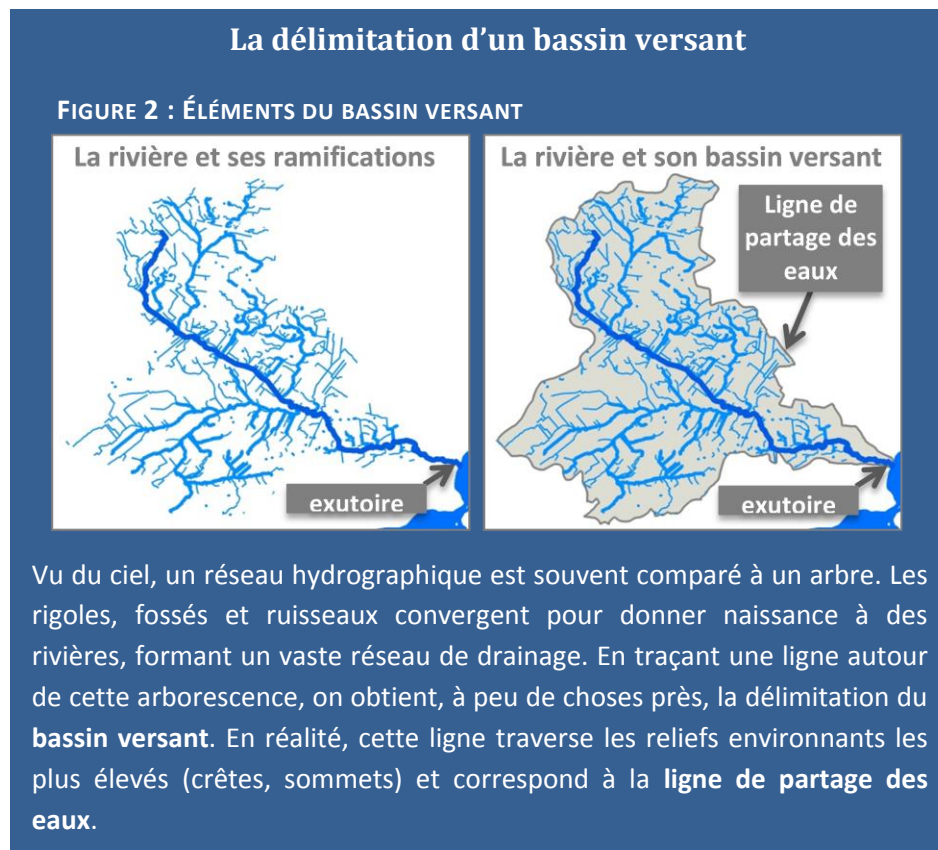
notion d'*intégration* réfère donc à la prise en compte et à la conciliation de tous les usages de l'eau, de toutes les activités pouvant avoir un impact sur celle-ci, sans oublier les différents besoins écosystémiques du territoire. La gestion intégrée s'inscrit également dans une approche holistique qui considère l'ensemble du cycle

hydrologique de même que les différentes interactions entre celui-ci, les systèmes naturels et les systèmes socioéconomiques (Gangbazo 2011).

FIGURE 1 : UN BASSIN VERSANT, PLUSIEURS USAGES DE L'EAU



Une seconde notion est essentielle à la compréhension de la GIRE : celle du *bassin versant*. Celui-ci correspond à la surface d'alimentation en eau de tout lac, fleuve, rivière ou ruisseau. Comparable à un entonnoir qui achemine l'eau reçue vers un unique point de sortie, le bassin versant est délimité naturellement par la topographie du territoire et dirige l'eau qui s'y écoule vers un exutoire. Chaque cours d'eau est ainsi doté d'un bassin versant.



De façon générale, les limites administratives des municipalités, des MRC ou des régions ne correspondent pas avec cette organisation naturelle du territoire, ce qui peut donner lieu à des lacunes importantes dans la gestion de la ressource. Par exemple, on ne peut évaluer l'effet cumulatif des activités humaines sur la qualité de l'eau ou la quantité d'eau sans considérer l'ensemble du bassin versant. C'est pourquoi la gestion intégrée de l'eau est mise en œuvre à l'échelle des bassins versants.

Une approche de gestion intégrée, deux structures pour la mettre en œuvre

Au Québec, deux structures de gestion intégrée de l'eau se côtoient : la gestion intégrée de l'eau par bassins versants (GIEBV), dans laquelle s'inscrit ce PDE, et la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).

La GIEBV est destinée à l'ensemble des bassins versants du Québec méridional et découle d'une initiative strictement provinciale (Politique nationale de l'eau du Québec). Quant à la GISL, amorcée depuis la signature de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026), elle complète l'implantation de la GIRE au Québec par l'intégration du fleuve Saint-Laurent aux efforts de gestion intégrée (MDDEFP 2012).

Ces deux démarches (GIEBV et GISL), complémentaires, sont encadrées par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, adoptée en 2009 par le Gouvernement du Québec. La publication récente d'un cadre de référence sur la GIRE par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP 2012) a permis de préciser les modalités de mise en œuvre de la GIEBV et de la GISL au Québec.

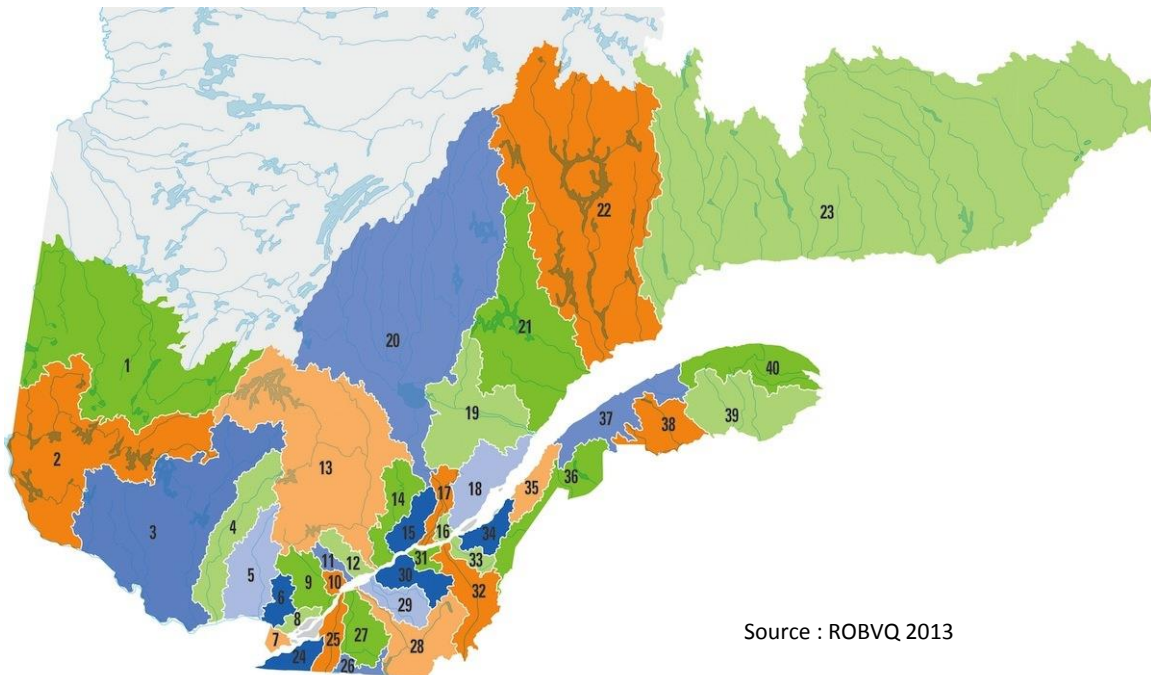
1.1 La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)

Au cours des dernières années, la GIRE a suscité l'intérêt et l'adhésion de nombreux pays en raison de ses résultats positifs et concrets sur le terrain (Cloutier 2010). Les exemples d'application de cette approche sont donc très variés à travers le monde, chaque pays ayant adapté la GIRE à son contexte national, ses structures administrative et légales, ses ressources financières ou humaines, etc. (Gangbazo 2011)

Pour mettre en œuvre la GIRE, le Québec s'est doté d'un modèle propre appelé la gestion intégrée de l'eau par bassins versants (GIEBV). Selon celui-ci, la gestion intégrée de l'eau est coordonnée par des organismes de bassins versants (OBV), chacun œuvrant sur un territoire défini par des bassins versants. C'est ainsi qu'ont été créés, en 2002, les 33 premiers OBV du

Québec sur des bassins versants jugés prioritaires¹. Il faudra attendre en 2009 pour que le Gouvernement étende la GIEBV à l'ensemble du Québec « habité » (méridional), dans la foulée du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. Le Sud du Québec sera donc divisé en 40 zones de GIEBV définies par des bassins versants (Gangbazo 2011; ROBVQ 2012). De ce redécoupage naîtront neuf nouveaux OBV, dont le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) en 2010.

FIGURE 3 : LES QUARANTE ZONES DE GIEBV DU QUÉBEC



1.2 Les organismes de bassins versants (OBV)

Les OBV sont des organismes sans but lucratif (OSBL) mandatés par le MDDELCC pour mettre en œuvre la GIEBV sur leur territoire d'intervention. Il y a quarante OBV reconnus par la Loi au Québec pour autant de zones de GIEBV, chacun recevant un financement annuel statutaire de la part du MDDELCC pour réaliser les mandats suivants :

¹ Certains OBV « pionniers » étaient déjà actifs depuis plusieurs années avant d'obtenir un mandat officiel du gouvernement pour mettre en œuvre de la GIEBV sur leur territoire d'intervention.

- favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif;
- informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population ainsi que promouvoir la GIRE sur leur territoire respectif;
- élaborer un PDE représentatif des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu.

(MDDEFP 2012)

L'OBV est avant tout un organisme de concertation. Sa structure doit donc être représentative des acteurs de l'eau présents sur son territoire d'intervention. Pour ce faire, l'OBV est tenu de former une table de concertation en prévoyant des sièges pour des représentants du milieu municipal, du milieu économique, des communautés autochtones et d'organismes communautaires et environnementaux. Afin de favoriser une meilleure concertation, aucun secteur ne doit avoir prépondérance sur un autre. Dans le cas où la table de concertation et le conseil d'administration (CA) d'un OBV forment la même entité, comme c'est souvent le cas, la composition du CA doit respecter la représentativité des secteurs d'activité du territoire. L'OBV peut aussi choisir de former une table de concertation indépendante du CA. Dans ce cas, c'est la table de concertation qui doit répondre aux critères de représentativité préalablement mentionnés (MDDEFP 2012).

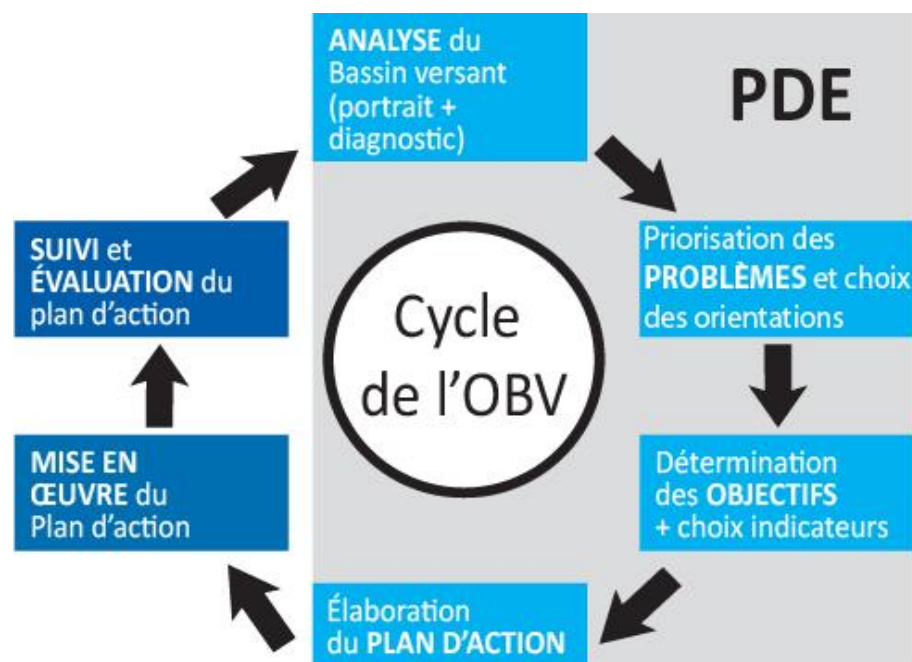
Selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, l'OBV a pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme ».

(LRQ, c C-6.2, Art. 14 (3) 1)

1.3 Le PDE et le cycle de gestion intégrée des ressources en eau

La GIEBV est un processus itératif et adaptatif qui s'articule sur un cycle quinquennal. Celui-ci comprend plusieurs étapes dont l'élaboration du PDE, sa mise en œuvre et, finalement, son évaluation (voir figure 4). Au terme des cinq années, le cycle recommence. L'OBV est alors tenu de mettre à jour le PDE afin qu'il tienne compte des nouvelles informations disponibles, des nouveaux enjeux locaux (s'il y a lieu) et des progrès réalisés. Au fil des cycles, la GIEBV permettra d'améliorer collectivement notre gestion de cette précieuse ressource (MDDEFP 2012).

FIGURE 4 : CYCLE QUINQUENNAL DE LA GIEBV ET DU PDE



En ce qui concerne le PDE, il représente l'outil principal de planification et de mise en œuvre de la GIEBV. Issu d'une revue et d'une analyse des informations disponibles ainsi que de la concertation des acteurs de l'eau, le PDE est un document qui :

- dresse un portrait socio-économique et environnemental du territoire;
- pose un diagnostic sur les problématiques associées à l'eau;
- identifie les problèmes devant être traités en priorité et formule des objectifs à atteindre;
- dresse un plan d'action destiné à l'ensemble des intervenants du bassin versant;
- planifie le suivi et l'évaluation des actions entreprises et des objectifs.

Chapitre 2 Le COBAMIL

Le COBAMIL, auteur du présent PDE, est l'OBV désigné par le MDDELCC pour mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans la zone de GIEBV des Mille-Îles. Travaillant d'abord dans l'intérêt de la communauté, le COBAMIL est un organisme de charité dûment enregistré à l'Agence de revenu du Canada.

2.1 Historique

La couronne nord montréalaise faisait partie des régions « orphelines » de la GIEBV suite à la désignation des 33 bassins versants prioritaires en 2002. Ce n'est qu'en 2009, avec le redécoupage du territoire québécois en quarante zones de GIEBV, que le gouvernement prévoit la création d'un nouvel OBV sur la couronne nord de Montréal pour s'occuper de la « zone des Mille-Îles »².

FIGURE 5 : ASSEMBLÉE DE FONDATION DU COBAMIL LE 24 MARS 2010



² Désignation du territoire du COBAMIL dans le cadre de référence de la GIRE (MDDEFP 2012).

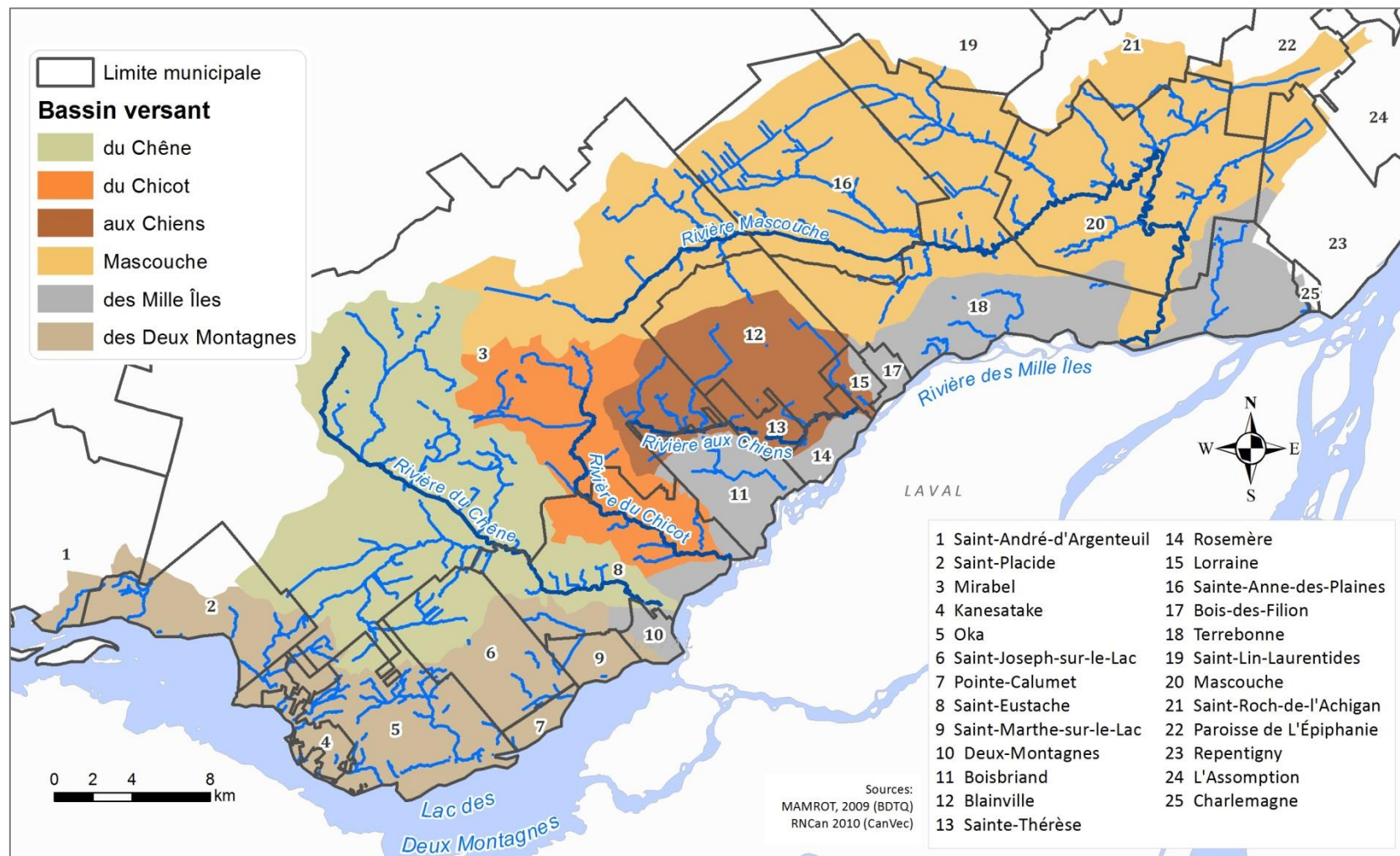
Suite à cette annonce, plusieurs intervenants du territoire se mobilisent afin de participer à la création du nouvel OBV sous l'initiative et le leadership de Mme Denise Cloutier, une citoyenne de Mascouche dévouée à la protection des ressources en eau. Parmi les acteurs de l'eau qui s'attellent à la fondation du nouvel OBV, le Conseil d'assainissement et d'aménagement du ruisseau Lacorne (CAARUL) accepte d'agir à titre d'organisme porteur. Finalement, c'est le 24 mars 2010 que le rêve devient réalité : le COBAMIL est officiellement fondé et devient le 39^e OBV à voir le jour au Québec.

2.2 Territoire d'intervention

D'une superficie de 1052,5 km², le territoire du COBAMIL comprend les bassins versants des tributaires nord de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes (voir figure 6 à la page suivante).

Bien que la présente zone de GIEBV porte le nom de « Mille-Îles », le lecteur constatera que cette rivière est exclue du territoire d'intervention du COBAMIL. En effet, la zone de GIEBV des Mille-Îles s'arrête aux berges septentrionales de la rivière des Mille Îles et du lac des Deux Montagnes. Loin d'être orphelins, ces deux plans d'eau sont destinés à être pris en charge dans le cadre de la GISL, tel que prévu dans le cadre de référence de la GIRE (MDDEFP 2012).

FIGURE 6 : BASSINS VERSANTS ET MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU COBAMIL



2.3 Structure de l'organisme

2.3.1 Conseil d'administration et table de concertation

Le COBAMIL est régi par un conseil d'administration (CA) bénévole conformément à la Partie III de la Loi sur les Compagnies (LRQ, chapitre C-38). Comme le CA du COBAMIL joue un double rôle : ceux d'une entité administrative et d'une table de concertation régionale (voir section 1.2), sa composition respecte le principe de représentativité énoncé dans le cadre de référence de la GIRE (MDDEFP 2012). Le CA du COBAMIL est donc composé de 24 membres³ issus de trois secteurs d'activités :

1. Municipal
2. Communautaire et associatif : Environnement, Éducation/Santé et Tourisme/Plein-air
3. Économique: Agriculture/Foresterie et Commerce/Industrie/Récréatif

Chacun de ces secteurs doit composer entre 20 % et 40 % du CA. De plus, pour assurer une bonne représentativité territoriale, le CA doit être formé à parts égales de délégués provenant des secteurs ouest (12) et est (12) du territoire. La zone ouest, constituée des MRC de Mirabel et de Deux-Montagnes, inclut les rivières du Chêne et du Chicot. Quant à la zone est, elle comprend les rivières Mascouche et aux Chiens ainsi que les MRC Thérèse-De Blainville et Les Moulins (voir figure 8).

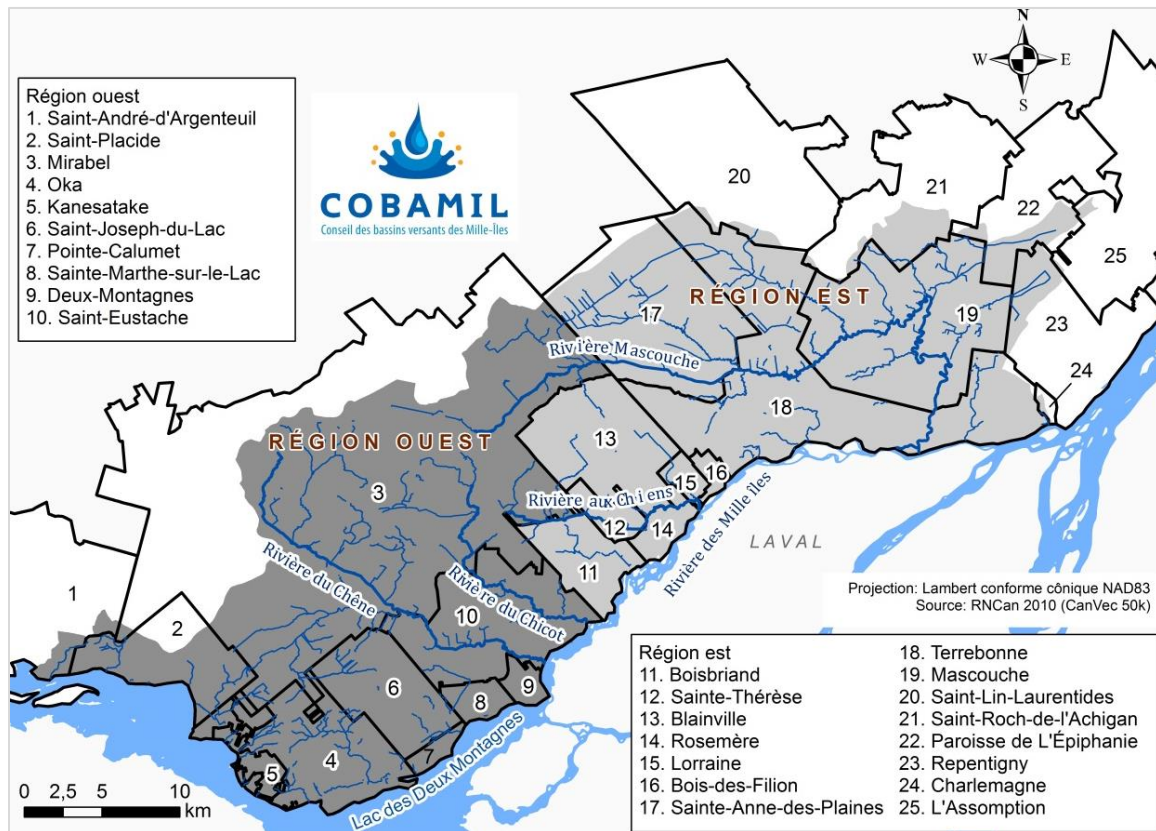
FIGURE 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COBAMIL, SÉANCE DU 12 MARS 2014



³ Le lecteur pourra connaître l'identité des membres du conseil d'administration et du conseil exécutif du COBAMIL en consultant le site web de l'organisme : www.cobamil.ca.

Dans le respect de ses règlements généraux, cinq administrateurs élus annuellement siègent également au comité exécutif du COBAMIL². Ce dernier voit à la gestion de l'organisme et appuie la direction générale dans les affaires courantes.

FIGURE 8 : RÉGIONS OUEST ET EST DE LA ZONE DE GIEBV DES MILLE-ÎLES



2.3.2 Comité technique

L'élaboration d'un PDE implique l'étude d'un vaste spectre de sujets reliés à l'eau parmi lesquels certains sont très complexes et demandent un haut niveau de connaissance. L'équipe du COBAMIL ne saurait, à elle seule, être compétente ou spécialisée dans tous ces sujets. C'est pourquoi l'OBV s'est doté d'un comité formé de spécialistes issus de plusieurs disciplines et domaines d'activité.

Le comité technique n'est pas fixe dans sa forme ou dans sa composition. Il est composé d'un ensemble d'experts qui ont généreusement accepté de contribuer aux travaux du COBAMIL et qui sont sollicités en fonction des thèmes abordés ou des besoins de l'OBV. Parmi les membres du comité, le COBAMIL bénéficie de la présence de représentants des différents ministères

québécois impliqués dans la GIRE. Le COBAMIL profite aussi de la participation de plusieurs chercheurs universitaires et professionnels sur son comité technique. Le lecteur pourra consulter la liste des membres du comité technique du COBAMIL en visitant son site internet : www.cobamil.ca.

FIGURE 9 : RENCONTRE DU COMITÉ TECHNIQUE DU 12 OCTOBRE 2011



Chapitre 3 Démarche de consultation du COBAMIL pour la réalisation du PDE

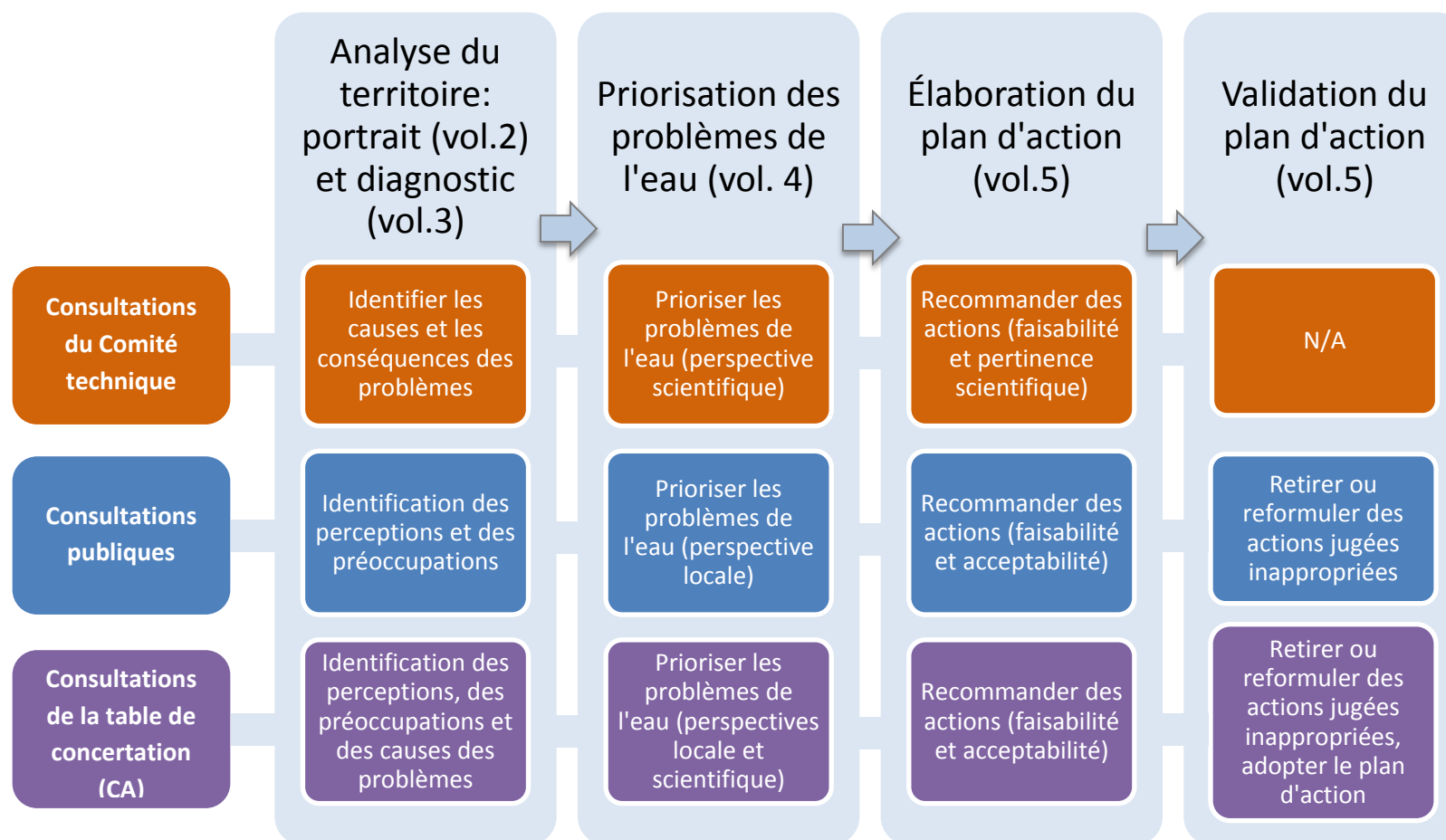
L'amélioration de la gestion de l'eau sur la couronne nord montréalaise implique la concertation et la mobilisation de tous les acteurs de l'eau du territoire. C'est pourquoi le PDE, en plus de proposer une perspective globale et critique sur la gestion de la ressource, doit être un outil de mobilisation. Tel qu'illustré à la figure 10, la démarche de concertation du COBAMIL s'est articulée autour de trois principaux axes : (1) la consultation publique, (2) le comité technique et (3) le conseil d'administration.

Puisqu'ils sont particulièrement interpellés par la mise en œuvre du plan d'action, le COBAMIL s'est assuré d'impliquer un maximum d'intervenants du territoire à chaque étape du PDE par le biais de consultations publiques et d'un sondage. En tout, quatre vagues de consultation ont été réalisées auprès de la population et des acteurs de l'eau du territoire. Au total, ces activités ont permis à 102 personnes

Le modèle québécois de GIRE cherche à responsabiliser les intervenants du territoire. C'est pourquoi les actions contenues dans un PDE ne s'adressent généralement pas à l'OBV qui en coordonne la réalisation, mais plutôt aux différents intervenants de la zone de GIEBV.

d'exprimer leurs perceptions et préoccupations par voie de sondage et à plus de 350 personnes de participer à l'élaboration du PDE lors des différentes rencontres. Grâce à leur contribution, le COBAMIL a pu réaliser un PDE à l'image de son territoire d'intervention et respectueux de la réalité des intervenants. Un sommaire des consultations effectuées est présenté à la figure 10.

D'autre part, le COBAMIL a porté une attention particulière à la rigueur de sa démarche afin de fournir une analyse territoriale juste et basée sur des informations de qualité. Pour y parvenir, la consultation du comité technique, constitué d'experts de différentes disciplines (voir section 2.3.2), a joué un rôle de premier plan. Outre plusieurs collaborations individuelles (révision de contenu, réponses à des questions), les membres du comité technique se sont réunis à chaque étape de réalisation du PDE pour appuyer la permanence dans la résolution de questions complexes comme la détermination des causes et des conséquences de certains problèmes ou leur priorisation dans une perspective scientifique. Un résumé des rencontres du comité technique est présenté à la figure 10.

FIGURE 10 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE CONSULTATION RÉALISÉES LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PDE

Note : les différentes activités de consultation du COBAMIL sont décrites plus en détail dans les volumes du PDE associés.

Enfin, le COBAMIL a bénéficié de l'implication constante de ses administrateurs. Constitué d'un ensemble d'intervenants représentatifs de la zone de GIEBV des Mille-Îles (voir section 2.3.1), le CA du COBAMIL a collaboré avec la permanence à la planification et l'organisation du processus de consultation publique. Les administrateurs ont de plus participé à toutes les vagues de consultation afin de partager leur point de vue. En tant que table de concertation officielle de l'OBV, il revenait également au CA de prendre les décisions finales à l'égard du PDE en se basant sur les grandes recommandations issues de la consultation des intervenants du milieu et du comité technique. Le CA a ainsi joué un rôle décisif dans la sélection des quatre problèmes prioritaires ainsi que dans l'adoption du plan d'action final.

Bibliographie

CLOUTIER, Denise, 2010. La gouvernance de l'eau par bassins versants au Québec comparée aux États-Unis, à la France et au Brésil: des leçons d'efficacité pour le nouvel organisme de bassins versants de la zone des Mille-Îles. Essai de maîtrise. Centre Universitaire de Formation en Environnement, Sherbrooke, Québec, Canada : Université de Sherbrooke.

GANGBAZO, Georges, 2011. Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. 2011. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2002. Politique nationale de l'eau. 2002.

MAMROT, 2009. Banque de données topographiques du Québec (BDTQ). [carte]. 1/20000

MDDEFP, 2012. Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence. 2012. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

RESSOURCES NATURELLES CANADA, 2010. CanVec [en ligne]. [carte]. [Consulté le 8 mars 2011]. Disponible à l'adresse : [www.GeoGratis.gc.ca/1/50 000](http://www.GeoGratis.gc.ca/1/50000)

ROBVQ, 2012. Il était une fois... la GIEBV au Québec. Regroupement des organismes de bassins versants du Québec [en ligne]. 2012. [Consulté le 5 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.robvq.qc.ca/eau>

ROBVQ, 2013. Que sont les OBV du Québec ? Regroupement des organismes de bassins versants du Québec [en ligne]. 13 novembre 2013. [Consulté le 14 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.robvq.qc.ca/obv>

